

# Nouveau programme de domaine générique

## Aperçu simplifié du nouveau programme de domaine générique

Depuis la fondation d'ICANN en 1998 en tant qu'organisation à but non lucratif à multiples parties prenantes, dédiée à la coordination du système d'adressage Internet, un de ses principes fondateurs a été la promotion de la concurrence au sein du marché des noms de domaines tout en assurant la sécurité et la stabilité de l'Internet. L'expansion du nombre de domaines génériques permettra au système d'adressage Internet, actuellement représenté par 21 domaines génériques, plus d'innovation, plus de choix et plus de changement.

La décision d'introduire de nouveaux domaines génériques fait suite à une longue procédure minutieuse de consultation entre toutes les circonscriptions de la communauté mondiale Internet représentée par un grand nombre de parties prenantes : gouvernements, individus, sociétés civiles, entreprises, circonscriptions de propriété intellectuelle et la communauté technologique. Parmi les participants à la définition de cette politique, il y avait aussi le Comité consultatif gouvernemental (GAC), le Comité consultatif d'At-Large (ALAC), l'organisation de soutien aux noms de code de pays (ccNSO), et le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC) de l'ICANN. Cette politique a été complétée par l'Organisation de soutien aux noms de domaines génériques (GNSO) en 2007, et a été adoptée par le Comité directeur de l'ICANN en juin 2008. Il est attendu que ce programme soit lancé au cours de l'année 2010.

L'équipe d'ICANN continue à partager les développements constants du programme avec la communauté Internet à travers la diffusion de premières versions de Guide du candidat, d'extraits, de mémo explicatifs et de rencontres en personne. Tous les détails peuvent être trouvés sur cette page.

Dans un monde où il y a plus de 1,6 milliard d'utilisateurs Internet (et ce chiffre continue à s'accroître), la diversité, le choix et la concurrence sont essentiels à la réussite et à l'accessibilité continues du réseau mondial.

## Survol de l'historique des nouveaux domaines génériques

- Huit domaines génériques existaient déjà avant la création de l'ICANN : point-com, point-edu, point-gov, point-int, point-mil, point-net, point-org et point-arpa.
- L'ICANN a déjà mené avec succès deux applications de nouveaux domaines génériques : en l'an 2000 (point-aero, point-biz, point-coop, point-info, point-museum, point-name et point-pro) ; et en 2004 (point-asia, point-cat, point-jobs, point-mobi, point-tel, point-travel).
- L'organisation de soutien aux noms de domaines génériques (la GNSO) a développé des recommandations de politiques qui forment la fondation sous-jacente à l'introduction par l'ICANN de nouveaux domaines génériques. Le travail sur la politique a commencé en décembre 2005 et il s'est terminé en septembre 2007.
- En juin 2008, pendant la rencontre à Paris de l'ICANN, le Comité directeur de l'ICANN a approuvé les recommandations de la GNSO en ce qui concerne l'introduction de nouveaux domaines génériques au sein du système d'adressage Internet.

## Quelques points à noter

- Suivant Internet World Stats, il est estimé qu'environ 1,6 milliard de personnes utilisent l'Internet au niveau mondial.
- Une adresse Internet est composée d'une série de caractères séparés par des points. Par exemple, dans l'adresse du site Internet [www.icann.org](http://www.icann.org), le domaine générique est « .org » et le domaine de second niveau est « icann ». Dans certains cas, vous pouvez aussi avoir des noms de domaines de troisième niveau.
- À l'heure actuelle il existe 21 domaines génériques. Un domaine générique peut, dans certains cas, identifier la nature de l'organisation faisant fonctionner un site Internet particulier. Par exemple, un site Internet avec une adresse point-com indique généralement une organisation commerciale : point-museum est dédié aux musées, point-mobi aux utilisateurs de téléphones portables, point-aero pour l'industrie de l'aviation, et ainsi de suite.
- Il y a environ 250 codes de pays de premier niveau (ccTLD) formés par deux lettres, identifiant un pays ou un territoire. Par exemple, l'extension Internet point-jp correspond au Japon, alors que l'extension point-eu correspond à l'Union Européenne.
- À la fin de l'année 2008, il y avait une base totale de 177 millions de noms de domaines enregistrés à travers l'ensemble des domaines de premier niveau. Ceci représente une croissance de 16 pourcent par rapport à l'année précédente avec 2 pourcent de croissance au cours du dernier trimestre 2008. Parmi ces 177 millions d'enregistrements de domaines de deuxième niveau, 96 millions sont des enregistrements de domaines génériques.

## Le saviez-vous ?

- L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) est responsable de l'introduction de nouveaux domaines génériques. La priorité est de s'assurer que les nouveaux domaines génériques sont octroyés par l'intermédiaire d'une procédure équitable et transparente aux organisations qui peuvent les gérer de manière efficace pour le compte des utilisateurs Internet.
- À l'heure actuelle, ICANN est en train de développer un programme qui facilite la création de nouvelles extensions Internet, ou domaines génériques. Dans le cadre de cette nouvelle procédure, plus d'extensions seront créées, et avec elles, potentiellement une nouvelle façon d'utiliser l'Internet. De plus, pour la première fois, des noms de domaines internationalisés seront disponibles au premier niveau, permettant de nouvelles extensions dans des scripts différents tels que l'arabe, le chinois, le grec, l'hindi, et bien d'autres encore. Des millions de gens à travers le monde seront capables d'utiliser le système d'adressage de l'Internet dans leur propre langue.
- Le protocole fondamental de l'Internet (Protocole TCP / IP) vient de célébrer son 30ème anniversaire, et le système d'adressage (le système d'adressage par domaine) a passé le cap des 25 ans. L'Internet est passé de quelques ordinateurs en réseau à un réseau accédé par un milliard de personnes, d'un phénomène occidental à un phénomène vraiment mondial, et d'une base dédiée à la recherche en un moteur de commerce responsable pour des millions de milliards de dollars en chiffre d'affaires.
- Pendant ce temps, l'utilisation des identificateurs du domaine de premier niveau, tels que point-com, point-net, point-uk a très peu changé. Le domaine de premier niveau le plus reconnu mondialement est le point-com. Bien que la portée de ces domaines de premier niveau ait dramatiquement changé depuis leur création (il y a plus de 20 ans pour le point-com), très peu de changement a été autorisé en ce qui concerne la disponibilité et l'utilisation de ces noms de domaines de premier niveau.
- L'entité responsable pour le fonctionnement d'un domaine générique s'appelle un registre. Suivant le type de domaine générique, ces organisations sont appelées des registres ou des opérateurs de registres. Les registres des nouveaux domaines génériques doivent signer des accords avec ICANN pour se conformer aux besoins techniques et aux politiques applicables.

## Que sont les domaines génériques ?

gTLD est l'abréviation anglaise de domaines génériques (ce que les Internaute voient comme une extension Internet telle que point-com, point-org ou point-info) et ces domaines font partie de la structure du système d'adressage par domaine de l'Internet.

## Pourquoi introduire de nouveaux domaines génériques ?

La communauté Internet étendue partie prenante dans la procédure de développement de la politique d'ICANN a préconisé de nouveaux domaines génériques. Depuis sa création en 1998, un des mandats principaux de l'ICANN a été de créer de la concurrence au sein du marché des noms de domaines.

De plus, l'Accord de Projet en Commun qu'ICANN a avec le ministère du Commerce des États-Unis stipule que : « ICANN doit maintenir et poursuivre les processus afin de s'assurer que les problèmes concernant la concurrence, les intérêts du consommateur et la stabilité et la sécurité du système d'adressage par domaine sont identifiés et considérés dans le cadre des décisions de gestion des domaines de premier niveau, y compris la considération et l'implémentation de nouveaux domaines de premier niveau. »

Ouvrir l'espace de premier niveau de manière à ce que des noms puissent être proposés plutôt que de le limiter aux 21 domaines génériques existants peut générer une nouvelle vague d'innovation. La concurrence et l'innovation se produisent le mieux lorsqu'une plateforme stable et ouverte est disponible et que les barrières à l'entrée sont réduites.

## Cela changera-t-il la façon dont l'Internet fonctionne ?

Il n'est pas attendu que l'augmentation prévue du nombre de domaines génériques affecte la manière dont l'Internet fonctionne, mais il est possible que cela change la façon dont les gens trouvent les informations sur l'Internet.

## Que fait ICANN pour protéger les détenteurs de marques de commerce ?

Tout d'abord, une procédure basée sur des objections permettra aux détenteurs des droits de démontrer que le domaine générique proposé porte atteinte à leurs droits légaux. Ensuite, les candidats à de nouveaux domaines génériques devront décrire dans leurs applications le mécanisme de protection des droits qu'ils proposent pour les enregistrements de deuxième niveau, ce qui doit être rendu public. Par la suite, tous les nouveaux domaines génériques doivent s'assurer que les enregistrements de deuxième niveau sont assujettis à la Politique de résolution des différends sur les noms de domaines (UDRP), une procédure qui a bien fonctionné pour la protection des droits depuis bien des années. Finalement, ICANN a travaillé en étroite collaboration avec la communauté des marques de commerce pour trouver des solutions supplémentaires aux problèmes potentiels des détenteurs de marques de commerce au cours de l'implémentation des nouveaux domaines génériques.

## ICANN empêchera-t-elle l'enregistrement d'extensions douteuses ou racistes ?

Les noms offensifs peuvent être sujets à une procédure basée sur les objections pour des raisons de moralité et d'ordre publics. Cette procédure sera menée par un organisme d'arbitrage international utilisant des critères s'appuyant sur les dispositions d'un certain nombre de traités internationaux.

## De quelle manière les noms de domaines internationalisés sont-ils reliés aux domaines génériques ?

L'abréviation pour les noms de domaines internationalisés est IDN. Les noms de domaines internationalisés sont des noms de domaines avec des caractères en plus de a, b, ..., z; 0, 1, ..., 9; et « - ».

De tels noms de domaines peuvent contenir des caractères diacritiques, comme requis par bien des langues européennes, ou des caractères pour les scripts non latins ; par exemple l'arabe ou le chinois. Pendant l'application en 2010, les domaines génériques à noms de domaines internationalisés seront permis pour la première fois dans l'histoire de l'Internet. Les noms de domaines internationalisés de premier niveau offriront de nouvelles opportunités et avantages aux Internaute du monde entier en leur permettant d'établir et d'utiliser des domaines de premier niveau dans leur langue et script maternels.

## Combien de nouveaux domaines génériques sont attendus ?

Il y a aucun moyen de savoir le nombre exact d'application qu'ICANN recevra au cours de l'implémentation en 2010 ou combien de ces applications seront sélectionnées et deviendront des registres de domaines génériques. Les spéculations du marché ont donné des estimations allant de quelques centaines à plusieurs milliers d'applications.

## L'application pour un nouveau domaine générique est-elle la même que pour acheter un nom de domaine ?

Non. De nos jours, les organisations et individus du monde entier peuvent acheter des noms de domaines de deuxième, et dans certains cas, même de troisième niveau. Il leur suffit de trouver un registraire ou un revendeur de nom de domaine, de se conformer aux conditions générales d'enregistrement et de payer un forfait annuel. L'application pour un nouveau domaine générique est une procédure bien plus compliquée. Un candidat pour un nouveau domaine générique, de fait, postule pour la création et le fonctionnement d'un registre commercial et il signe un contrat avec ICANN.

## Puis-je enregistrer mon idée pour un nouveau domaine générique avec ICANN à l'avance de la prochaine période de traitement des applications ?

Non, ICANN ne fait pas de réservations ou de pré-enregistrement de nouveaux domaines génériques.

## Puis-je simplement réserver un nouveau domaine générique et décider plus tard si je veux l'utiliser ou pas ?

Une des raisons pour lesquelles ICANN ouvre le premier niveau des noms de domaines est afin de permettre la concurrence et l'innovation au sein du marché. La procédure d'application nécessite que les candidats fournissent un plan détaillé du lancement et du fonctionnement du nouveau domaine générique proposé. ICANN s'attend à ce que le nouveau domaine générique soit fonctionnel peu de temps après que le contrat de registre ait été signé.

## Comment et quand puis-je voir quels domaines de premier niveau ont fait l'objet d'une demande de candidature et qui en a fait la demande ?

Après la période d'application, ICANN vérifiera que toutes les candidatures sont complètes et elle publiera sur son site Internet la liste des domaines de premier niveau, le nom du candidat et toutes les informations non confidentielles concernant l'application.

## Est-ce la seule opportunité de faire un dépôt de candidature pour un nouveau domaine générique ?

Non. ICANN a l'intention d'offrir d'autres opportunités de dépôt de candidature dans le futur. Les dates exactes de ces appels ne sont pas encore disponibles. Les candidats qui n'ont pas été retenus peuvent refaire une demande dans les appels futurs.

## Procédure d'application

### Qui peut faire une demande pour un nouveau domaine générique ?

Toute organisation publique ou privée de n'importe où dans le monde peut soumettre une candidature pour créer et exploiter un nouveau domaine générique. Les candidats doivent démontrer la capacité fonctionnelle, technique et financière d'exploiter un registre et de se conformer aux besoins particuliers supplémentaires.

### Qu'est-ce qu'est le Guide du candidat pour un nouveau domaine générique ?

Le Guide du candidat est un guide pas à pas pour que les futurs candidats à un nouveau domaine générique comprennent ce qui est attendu d'eux au cours des périodes d'application et d'évaluation, et le fonctionnement de la procédure. Depuis la fin de 2008, le Guide du candidat a été publié sous des formes provisoires pour recueillir les commentaires du public. Ceci est un des aspects du modèle de décision par le bas d'ICANN et une grande opportunité pour la communauté Internet d'avoir une influence sur les critères et les procédures finaux. La version finalisée du Guide du candidat est attendue pour 2010 et elle contiendra une liste définitive des règles et des exigences.

### Pourquoi ICANN demande-t-elle tant d'informations de la part des candidats ?

Une des missions essentielles d'ICANN est de préserver la sécurité, la stabilité et l'interopérabilité globale de l'Internet. Les futurs registres de nouveaux domaines génériques doivent se conformer au contrat d'ICANN et suivre les pratiques et normes afin de s'assurer que cette mission est remplie.

### Puis-je postuler pour plus d'un domaine générique ?

Oui. Néanmoins chaque candidature sera traitée individuellement et il n'y a pas de réduction de frais de candidature.

### Puis-je faire un dépôt de candidature pour n'importe quel genre de domaine générique ?

ICANN a un ensemble bien particulier de règles concernant les chaînes des domaines génériques que chaque candidat doit considérer avec grand soin. Par exemple, une demande pour un domaine générique entièrement composé de chiffres sera rejetée. Les candidats pour les domaines génériques internationalisés doivent faire bien attention de respecter les exigences techniques supplémentaires des noms de domaines internationalisés définies dans le Guide du candidat.

Le candidat représentant un domaine de premier niveau basé sur une communauté doit répondre à des exigences particulières supplémentaires.

### Que se passe-t-il pendant la période d'application et combien de temps la procédure prend-elle ?

La période d'application durera probablement plusieurs semaines. Les candidats utiliseront une interface dédiée nommée TAS (système d'application pour les domaines de premier niveau) afin de répondre aux questions concernant le domaine de premier niveau objet de la demande et leur capacité commerciale et technique d'exploitation d'un registre. L'interface permettra aussi aux candidats de téléverser la documentation de soutien et elle servira d'outil de suivi et de gestion du flux de travail pour le personnel d'ICANN, les candidats et les divers prestataires de service supportant les procédures d'évaluation ou d'objection.

### Que se passe-t-il s'il y a plusieurs applications pour le même domaine générique ?

ICANN ne permet pas qu'il y ait un domaine générique dupliqué. S'il y a deux applications ou plus pour le même domaine générique, il sera demandé aux candidats de suivre la procédure de différends répertoriée dans le Guide du candidat. Les candidats doivent être conscients que les mêmes règles particulières s'appliqueront si deux ou plusieurs chaînes de domaines génériques sont considérées comme étant fortement similaires par un comité d'experts. Les deux procédures proposées par ICANN afin de régler les applications pour des domaines génériques similaires ou identiques sont l'adjudication et l'évaluation (comparative) de la priorité de la communauté. Cette dernière option ne s'applique que dans les cas où la candidature est basée sur une communauté.

### Que puis-je faire si quelqu'un fait une demande pour un domaine générique représentant ma marque ou marque commerciale ?

ICANN a un mécanisme de résolution des différends géré par un prestataire de résolution de différends (PRD) qui traite les objections de tierces parties sentant que leurs droits ont été abusés.

### Les tierces parties peuvent-elles empêcher un candidat d'obtenir un nouveau domaine générique ?

La publication de la liste de tous les domaines génériques sur le site Internet d'ICANN marquera le début d'une période ouverte aux objections qui sera suivie par les procédures établies de résolution des différends. Les objections ne peuvent être déposées que sur la base de quatre raisons particulières. Les détails à propos de ces procédures, tels que qui a raison, où et quand les objections sont déposées, et le montant des objections, parmi tant d'autres, peuvent être trouvés dans le Guide du candidat.

## Échéancier et frais

### Quand puis-je déposer ma candidature ?

Il est attendu que la période d'application se déroule au cours de 2010. La période d'application aura une date et une heure d'ouverture et de fermeture.

### Quel est le montant des frais de dépôt de candidature ?

Les frais de dépôt de candidature sont estimés être de 185 000 USD. Il y a aussi 100,00 USD de frais d'utilisateur pour pouvoir accéder et utiliser le TAS. Tous les candidats doivent payer le même montant initial de frais de dépôt d'application et d'enregistrement d'utilisateur. Diverses méthodes de paiement seront acceptées. En raison du fait qu'une application peut suivre différentes routes, telle qu'une procédure d'objection ou d'adjudication, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer sur certaines candidatures.

### ICANN fera-t-elle des remboursements ?

Oui, des remboursements seront faits dans certaines circonstances particulières. Les détails sur les conditions de remboursements sont fournis dans le Guide du candidat.

### Y a-t-il des frais récurrents, une fois que le domaine générique a été approuvé par ICANN ?

Oui. Une fois que l'application a passé avec succès toutes les étapes d'évaluation, le candidat doit signer un Contrat de registre avec ICANN. Dans le cadre de ce contrat, il y a deux frais récurrents : un frais fixe de 6 250,00 USD par trimestre et un frais de transaction de 0,20 USD sur les enregistrements et renouvellements futurs du domaine.

Les informations fournies ici concernant la procédure d'application et d'évaluation sont celles qui sont le plus à jour. Toutefois, il ne s'agit que d'un résumé, sujet à être mis à jour. Pour les détails exacts de ce programme, veuillez consulter le Guide du candidat contenant le Contrat de registre proposé, car il est en cours de révision et de finalisation. Pour des informations sur le programme de nouveaux domaines génériques, veuillez visiter [www.icann.org](http://www.icann.org) ou envoyez un courriel au personnel d'ICANN à [newgldt@icann.org](mailto:newgldt@icann.org).

## Où puis-je trouver plus d'information ?

Pour des informations courantes sur le programme des nouveaux domaines génériques, allez à <http://www.icann.org/en/topics/new-gtld-program.htm>

Pour plus d'informations sur la politique de développement de GNSO, veuillez vous référer à <http://gns0.icann.org/>

Pour en savoir plus sur les noms de domaines internationalisés, veuillez visiter <http://www.icann.org/en/topics/idn/>

Une liste complète de domaines génériques est disponible à <http://www.icann.org/registries/listing.html>

## Glossaire et termes utiles

**Candidat** : une entité ayant déposé une candidature à ICANN pour un nouveau domaine générique via la soumission du formulaire de dépôt de candidature à travers le système d'application en ligne.

**Application** : un dépôt de candidature pour un nouveau domaine générique. Une application se compose d'un formulaire de dépôt de candidature complété, toute la documentation de soutien et toutes les autres informations pouvant être soumises par un candidat à la demande d'ICANN.

**Guide du candidat** : un guide pas à pas pour les futurs candidats pour un nouveau domaine générique afin de comprendre à quoi s'attendre pendant les périodes d'application et d'évaluation et comment la procédure fonctionne.

**Adjudication** : une méthode pour allouer une propriété ou un bien à la plus haute enchère.

**Évaluation (comparative) de la priorité de la communauté** : une procédure pour résoudre la dispute de chaîne, qui peut être choisie par candidat basé sur une communauté.

**Domaine de premier niveau basé sur une communauté** : un domaine de premier niveau basé sur une communauté est un domaine exploité pour le profit d'une communauté définie consistant d'une population restreinte. Un applicant désignant son application comme étant basée sur une communauté doit être prêt à démontrer son statut en tant que représentant de la communauté nommée dans l'application.

**Protocole TCP/IP** : le langage ou protocole de communication de base de l'Internet. Le protocole de communication sous-jacent de l'Internet, le protocole IP permet à de grands réseaux géographiquement divers de communiquer les uns avec les autres rapidement et économiquement sur une variété de liens physiques. Une adresse IP est une adresse numérique par laquelle un lieu est identifié sur l'Internet. Les ordinateurs sur l'Internet utilisent des adresses IP pour diriger le flux et établir des connexions entre eux. En général, les gens utilisent des noms conviviaux rendus possibles grâce au système d'adressage par domaine.

**Objection** : une objection formelle déposée auprès du prestataire de résolution de différends en conformité avec les procédures de ce prestataire.

**DNS**(Système d'adressage par domaine) : aide les utilisateurs à trouver leur chemin sur l'Internet. Chaque ordinateur sur l'Internet a une adresse unique (tout comme un numéro de téléphone) qui est une chaîne numérique assez compliquée. Ceci s'appelle une adresse IP. Il est difficile de se souvenir des adresses IP. Le système d'adressage par domaine facilite l'utilisation de l'Internet en permettant qu'une chaîne de lettres familière (le nom du domaine) soit utilisée au lieu de l'adresse IP numérique. Ainsi, au lieu de taper 207.151.159.3, vous pouvez taper www.internic.net. Il s'agit d'un appareil mnémotechnique qui facilite la mémorisation des adresses.

**DRSP** (Prestataire de résolution de différends) : une entité engagée par ICANN pour adjudger les procédures de résolution des différends en réponse à des objections formellement déposées.

**TAS** (système d'application pour noms de domaines de premier niveau) : l'interface en ligne pour la soumission des applications à ICANN.

**Registre** : il s'agit de la base de données maîtresse et référentielle de tous les noms de domaines enregistrés dans chaque domaine de premier niveau. L'opérateur du registre conserve la base de données maîtresse et génère aussi le fichier de la zone qui permet aux ordinateurs de se diriger sur le flux Internet à partir de n'importe quels domaines de premier niveau n'importe où dans le monde.

**Contrat de registre** : Le contrat signé entre ICANN et les candidats sélectionnés, dont une version est disponible à <http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/>.

**Registraire** : à l'heure actuelle, un nom de domaine dans un domaine générique peut être enregistré avec un registraire. Le registraire peut fournir une variété d'informations de contact et techniques composant l'enregistrement du nom du domaine, conserve les archives des informations de contact et soumet les informations techniques à un répertoire central, le registre. Les inscrits doivent entrer dans un contrat d'enregistrement avec le registraire qui définit les conditions générales dans le cadre desquelles l'enregistrement est accepté et sera maintenu.

**Domaine de premier niveau** : les noms de domaines de premier niveau sont les noms au sommet de la hiérarchie du système d'adressage par domaine. Ils apparaissent dans les noms de domaines sous la forme d'une chaîne de lettres après le dernier point (le plus à droite), telle que « net » dans « www.example.net ». L'administrateur d'un domaine de premier niveau contrôle quels noms de deuxième niveau sont reconnus dans ce domaine de premier niveau. Les administrateurs de la racine du domaine ou de la zone de racine contrôlent quels domaines de premier

niveau sont reconnus par le système d'adressage par domaine. Les domaines de premier niveau couramment utilisés comprennent point-com, point-net, point-edu, point-jp, point-de et d'autres similaires.

**GAC** (Comité consultatif gouvernemental) : il s'agit d'un comité composé de représentants délégués par des gouvernements nationaux, des organisations multinationales et de traités et des économies distinctes. Sa fonction est de conseiller le Comité Directeur d'ICANN sur des points concernant les gouvernements.

**ALAC** (Comité consultatif d'At-Large) : considère et donne des conseils sur les activités d'ICANN pour ce qui concerne les intérêts des utilisateurs individuels d'Internet.

**ccNSO** (Organisation de soutien aux noms de code des pays) : engage et fournit le leadership dans les activités concernant les codes de pays de premier niveau (ccTLD). Ceci est atteint en développant des recommandations politiques pour le Comité directeur d'ICANN, en privilégiant le consensus sur l'ensemble de la communauté ccNSO, y compris les activités associées aux noms des ccTLD, et en coordonnant avec des comités de soutien, des comités et des circonscriptions d'ICANN.

**SSAC** (Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité) : le Comité permanent consultatif sur la sécurité et la stabilité du système d'adressage et d'allocation des noms de l'Internet. Sa charte se concentre sur l'analyse du risque et l'audit financier. SSAC se compose d'environ 20 experts techniques du monde industriel et académique ainsi que des exploitants de serveurs racines de l'Internet, de registraires et de registres de domaine de premier niveau.

**GNSO** (Organisation de soutien aux noms de domaines génériques) : une des organisations de soutien d'ICANN, composée de six circonscriptions : circonscription commerciale, circonscription des registres de domaines génériques, circonscription de fournisseurs de service Internet circonscription non commerciale, circonscription registraire et circonscription IP.

**ISP**(fournisseur de service Internet) : un fournisseur de service Internet permet aux organisations et aux individus d'accéder à l'Internet. Ces services peuvent comprendre l'hébergement Web, les services de courriel, de VoIP (voix sur IP) et du support pour bien d'autres applications.

**Chaîne** : l'ensemble des caractères composant un domaine générique appliqué.

**Collision de chaîne** : le scénario dans lequel il y a plus d'un candidat pour le même domaine générique ou pour des domaines génériques qui sont si similaires que l'utilisateur serait confus si plus d'un d'entre eux venait à être délégué à la zone racine.

**Script** : une collection de symboles utilisés pour écrire une langue. Il y a trois types de script de base. Le type alphabétique (arabe, cyrillique, latin) a des éléments individuels nommés lettres. Le type idéographique (chinois) a des éléments qui sont des idéogrammes. Le type syllabique (hangul) a des éléments individuels qui représentent des syllabes. Le système d'écriture de la plupart des langues n'utilise qu'un type de script, mais il y a des exceptions. Par exemple, le japonais utilise quatre types de scripts représentant les trois catégories énoncées ci-dessus. Les scripts qui ne sont pas contenus dans le tableau de codes Unicode ne sont pas disponibles pour être inclus dans les noms de domaines internationalisés.

## À propos d'ICANN

Pour joindre une autre personne sur l'Internet, vous devez taper une adresse dans votre ordinateur (un nom ou un chiffre). Cette adresse doit être unique de manière à ce que les ordinateurs sachent où se trouver les uns les autres. ICANN coordonne ces identificateurs uniques à travers le monde. Sans cette coordination, nous n'aurions pas un Internet mondial. ICANN a été créé en 1998. Il s'agit d'une organisation à but non lucratif pour le bénéfice du public avec des participants du monde entier, dévouée à préserver l'Internet sécurisé, stable et interfonctionnel. Elle fait la promotion de la concurrence et elle développe une politique sur les identificateurs uniques de l'Internet. ICANN ne contrôle pas le contenu sur l'Internet. Elle ne peut pas arrêter le pourriel et elle ne s'occupe pas de l'accès à l'Internet. Toutefois, à travers son rôle de coordinatrice du système d'adressage par domaine de l'Internet, elle a un impact important sur l'expansion et l'évolution de l'Internet. Pour en savoir plus, veuillez visiter : [www.icann.org](http://www.icann.org).



Bruxelles	6 Rond Point Schuman, Bt. 5	B-1040 Bruxelles	Belgique	T +32 2 234 7870	F +32 2 234 7848
Los Angeles	4676 Admiralty Way, Suite 330	Los Angeles, CA 90292	États-Unis	T +1 310 823 9358	F +1 310 823 8649
Washington, DC	1875 I Street NW, 5th Floor	Washington, DC	États-Unis	T +1 202 429 2407	F +1 202 429 2714
Sydney	Level 2, 48 Hunter Street	Sydney NSW 2000	Australie	T +61 2 8236 7900	F +61 2 8236 7913